

*Questions au Feuilleton*

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député revient sur son premier point. Il ne s'agit pas d'une nouvelle question de privilège.

**M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, je veux parler en rapport avec le rappel au Règlement du leader du gouvernement à la Chambre. Bien que j'hésite, je tiens quand même à le faire parce que je crois que mon intégrité comme député a été mise en doute.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Je crois qu'il vaut la peine que je mentionne, monsieur l'Orateur, que depuis mon arrivée à la Chambre le 4 janvier je n'ai inscrit que deux questions au *Feuilleton* auxquelles ces gens-là ont mis trois mois et demi à répondre. Je les y avais inscrites parce que je ne pouvais obtenir de réponse par le courrier ordinaire puisque ces ministres refusaient de répondre par la poste...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne vois rien de neuf dans le rappel au Règlement du député. Je me demande si les députés trouvent que nous avançons à quelque chose quand des collègues se lèvent les uns après les autres pour faire valoir le même point? Il me semble qu'on l'a fait ressortir et que le député ne fait maintenant que le répéter. Je me demande si une telle façon de procéder peut aboutir à quelque chose.

**M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, il est certain que lorsque le leader du gouvernement à la Chambre et son secrétaire parlementaire mettent en doute l'intégrité des gens à la Chambre, ils devraient être tenus de se rétracter...

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** ... et ne pas essayer de faire abus du Règlement de la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** ... toute insinuation que c'est le bureau de recherches et non moi-même qui a posé ces questions pour essayer d'obtenir des renseignements est complètement fausse. Les statistiques sur le pourcentage et le nombre des questions auxquelles le secrétaire parlementaire a répondu induisent certainement la Chambre en erreur, peut-être pas à dessein, parce qu'ils ne se rendent pas compte de la situation.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Passons aux motions portant production de documents. A l'ordre. Le député de Leeds soulève la question de privilège.

**M. Cossitt:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse de prendre le temps de la Chambre, mais je crois que la question de privilège est bien justifiée. Il y a quelques instants, le

[M. Hellyer.]

secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) a dit, au sujet de certaines questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* et qui demeurent sans réponse, qu'il était d'usage—ce sont ses propres mots, je crois—d'usage de ne pas répondre à de telles questions concernant la SCHL. A mon avis, cette affirmation est préjudiciable aux privilèges et aux droits des députés de poser des questions. La population du Canada a le droit de savoir, et nous avons le droit de poser des questions et d'attendre une réponse à la Chambre. La population a droit aux réponses et à l'information. Je pense que le président du Conseil privé (M. MacEachen) porte atteinte au privilège lorsqu'il nous oblige à écouter ses piètres excuses à la défense de l'inaction du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous passons aux motions portant production de documents.

## DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte l'avis de motion n° 258 portant production de documents, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales en cause.

[Français]

**M. l'Orateur:** Sous les réserves et conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, la Chambre désire-t-elle que l'avis de motion n° 258 soit réputé adopté?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

LA DOCUMENTATION AU SUJET DE LA CESSION DE  
PROVINCE HOUSE AU GOUVERNEMENT DE L'Î.-P.-É. AU  
GOUVERNEMENT CANADIEN

Motion n° 258—**M. MacDonald (Egmont):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents, échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, ou autres personnes et organismes, au sujet du transfert de Province House à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, au gouvernement du Canada, ainsi que le terrain où cet édifice est érigé et tout autre terrain ou édifices se rapportant à ce transfert.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**M. l'Orateur:** Les autres avis de motions sont-ils réservés?

**Des voix:** D'accord.